



CABINET DU PREFET  
Service de la Communication

Paris, le 17 mai 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 18 MAI 2019

Le **samedi 18 mai 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

⇒ **Dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes ».**

➤ **Un périmètre d'interdiction des rassemblements et manifestations dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » sera instauré par un arrêté du préfet de Police conformément aux instructions gouvernementales.**

• Cette interdiction portera sur **l'avenue des Champs-Élysées**, dans sa partie comprise entre la place Charles-de-Gaulle incluse et le rond-point des Champs-Élysées-Marcel-Dassault, et sur les voies perpendiculaires sur une distance de 100 mètres à partir de cette portion de l'avenue des Champs-Élysées, ainsi que **dans un périmètre comprenant la présidence de la République et l'Assemblée Nationale** et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), pont de la Concorde, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard*

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

*Liberté Egalité Fraternité*

PREFECTURE DE POLICE

1 bis, rue de Lutèce 75195 PARIS Cedex 04 - Tél. : 3430 (0,06 € la minute)

[www.prefecturedepolice.paris](http://www.prefecturedepolice.paris)

[courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:courriel.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)

*Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais Bourbon), place Edouard Herriot, place du Palais Bourbon, rue Aristide Briand, avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées.*

- Cette interdiction portera également dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Boulevard du Palais, quai de la Corse, quai aux Fleurs, quai de l'Archevêché, pont de l'Archevêché, quai de la Tournelle, quai de Montebello, Petit Pont - Cardinal Lustiger, quai du Marché Neuf, boulevard du Palais.*

- La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

*Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Winston Churchill, avenue de Selves, avenue du Général Eisenhower jusqu'à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, avenue des Champs-Élysées en direction du rond-point des Champs-Élysées, rond-point des Champs-Élysées (aux accès des avenues des Champs-Élysées et Matignon).*

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire sera susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon : *Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.*

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.*

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir aux abords des lieux de rassemblement/dispersion et de l'itinéraire emprunté dans le cadre de la manifestation** qui se déroulera de 11 heures 30 (rassemblement) à 18 heures 30 (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures, de l'Esplanade de La Défense (92) à la place du Parvis du Sacré-Cœur (18<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant (en demi-chaussée) :**

*Avenue André Prothin, avenue Gambetta, place Charras, rue Baudin, rue de l'Alma, place Hérold, rue de Colombes, boulevard Saint-Denis, rue Léon Boursier (à contresens), boulevard de Verdun (à contresens, puis sens normal), pont de Courbevoie, pont de la Grande Jatte, boulevard Bineau, avenue de la Porte de Champerret, place de la Porte de Champerret, place Stuart Merrill, avenue de Villiers, place Prosper Goubaux, rue de*

*Constantinople (à contresens), place de l'Europe, rue de Londres (à contresens), place d'Estienne d'Orves, rue de Châteaudun, rue La Fayette, boulevard de Magenta, boulevard de Rochechouart, rue de Clignancourt, rue Muller, rue Paul Albert (sens normal puis à contresens), rue du Chevalier de la Barre (à contresens), rue Lamarck .*

➤ **Des restrictions de circulation seront également susceptibles d'intervenir aux abords de la place de la République (10<sup>e</sup>) où un rassemblement est organisé entre 14 heures et 18 heures.**

⇒ **Dans le cadre d'une manifestation distincte.**

➤ **Des restrictions de circulation seront mises en place dans le cadre de la manifestation** qui se déroulera de 12 heures (rassemblement) à 17 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants, **à partir de 13 heures 30, de la rue du Départ (15<sup>e</sup>) à la place Vauban (7<sup>e</sup>) sur l'itinéraire suivant :**

*Place du 18 Juin 1940, boulevard du Montparnasse, boulevard de Port-Royal, boulevard Saint-Marcel, boulevard de l'Hôpital.*

En conséquence, à partir de 12 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, toute circulation sera impossible à l'intérieur d'un périmètre délimité **aux abords de la place de la République** par les voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

*Rue du Commandant René Mouchotte, place de Catalogne, place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon, boulevard Pasteur, boulevard de Vaugirard, avenue du Maine, rue d'Alençon, boulevard du Montparnasse, rue du Montparnasse, rue de la Gaité, rue Vandamme, avenue du Maine.*

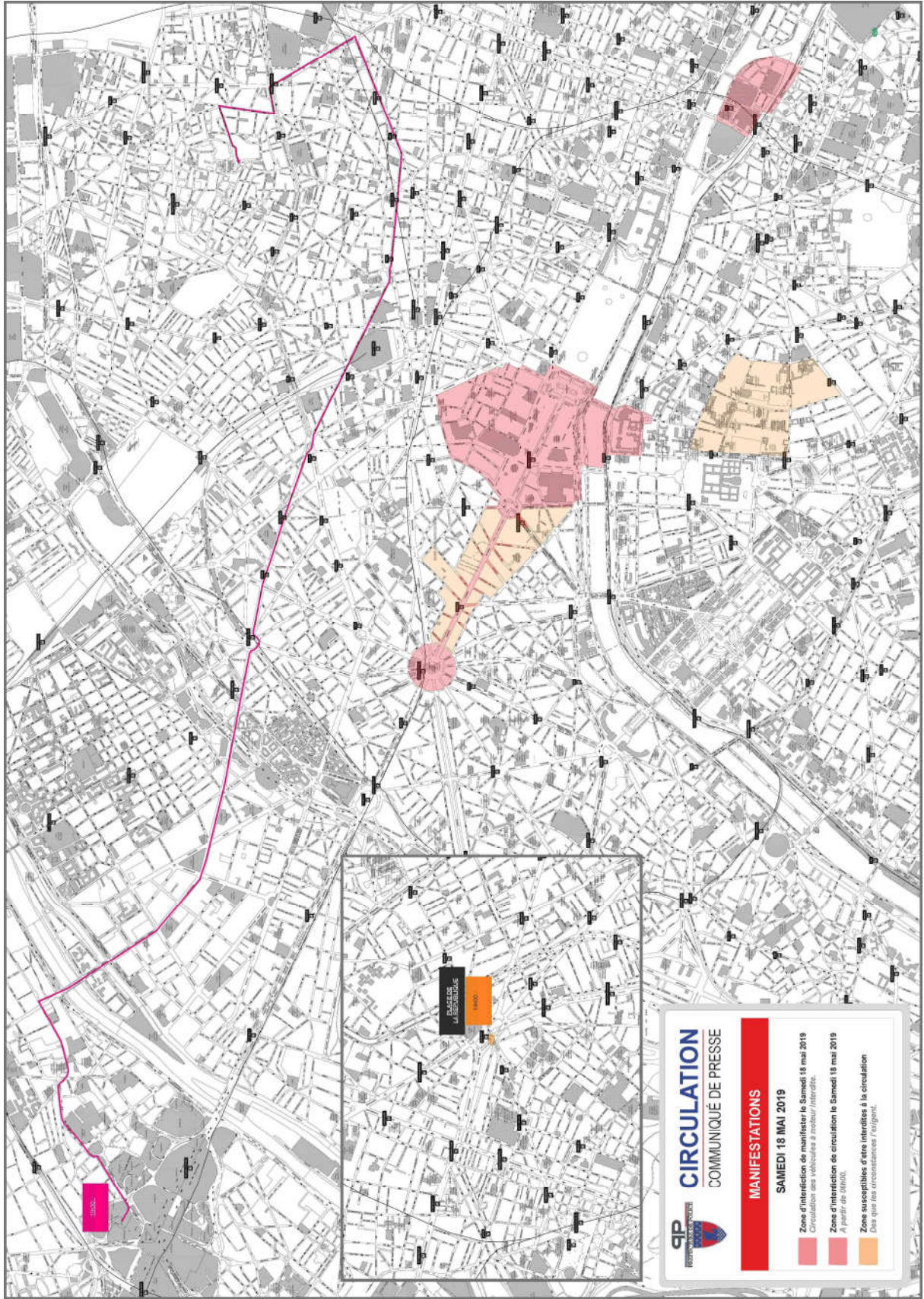
Toutefois la circulation via le souterrain Maine restera ouverte et, si nécessaire, ce périmètre sera susceptible d'être étendu aux voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

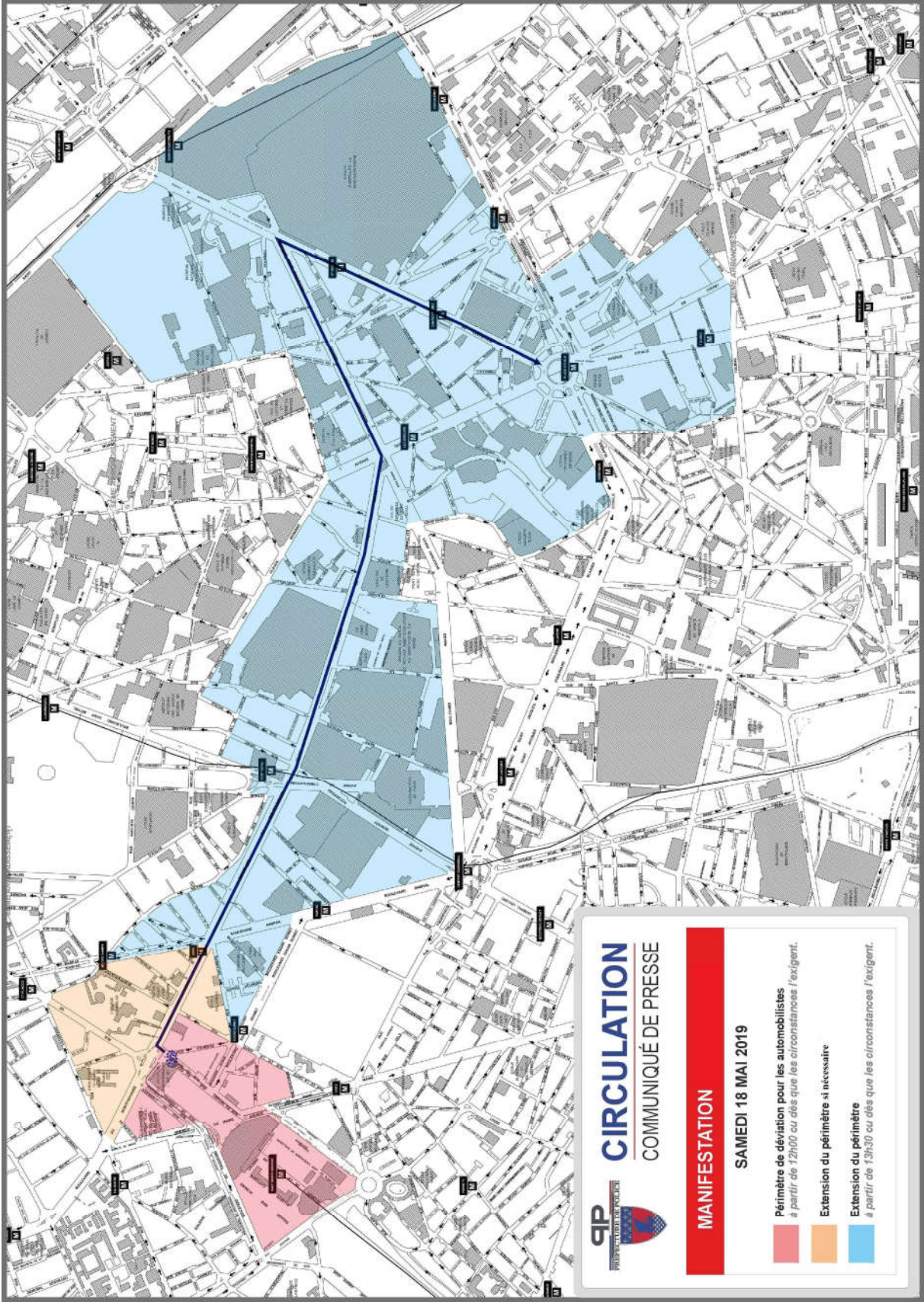
*Boulevard du Montparnasse, rue de Vaugirard, rue Notre-Dame-des-Champs, boulevard Raspail, rue Delambre.*

A partir de 13 heures 30 ou plus tôt si les circonstances l'exigent ce périmètre est étendu aux voies suivantes qui demeurent libres à circulation :

*rue Notre-Dame des Champs, avenue de l'Observatoire, place Camille Jullian, boulevard Saint-Michel, rue du Val de Grâce, rue Pierre Nicole, rue des Feuillantines, rue Claude Bernard, rue du Fer à Moulin, rue Geoffroy Saint-Hilaire, rue Cuvier, quai Saint-Bernard, place Valhubert, quai d'Austerlitz, avenue Pierre Mendès-France, boulevard Vincent Auriol, rue du Château des Rentiers, rue Ricaut, rue Charles Moureu, rue Docteur Magnan, rue de Tolbiac, rue du Moulin des Près, boulevard Auguste Blanqui, rue Corvisart, rue des Cordelières, rue Saint-Hyppolite, rue de la Glacière, boulevard Arago, place Denfert Rochereau, boulevard Raspail, boulevard Edgar Quinet.*

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes  
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées par les manifestations  
et d'éviter le secteur des Champs-Élysées et de Notre-Dame toute la journée**





**CIRCUATION**  
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**MANIFESTATION**

**SAMEDI 18 MAI 2019**

- Périmètre de déviation pour les automobilistes à partir de 12h00 ou dès que les circonstances l'exigent.
- Extension du périmètre si nécessaire
- Extension du périmètre à partir de 13h30 ou dès que les circonstances l'exigent.